



**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2009**

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS AU 30/06/2009.....	3
RAPPORT DE GESTION 1 ^{ER} SEMESTRE 2009.....	16
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	20
ATTESTATION.....	22

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS 2009

GROUPE HENRI MAIRE

Le Groupe HENRI MAIRE est un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 29 août 2009.

Postérieurement à la date du 30 juin 2009, la société a mis en place auprès de son pool bancaire un crédit de 849 K€ (dont 200 K€ déjà versés) pour faire face à ses difficultés de trésorerie. Ce concours bancaire est garanti à hauteur de 90 % par OSEO ainsi que par le nantissement du fonds de commerce sis Domaine de BOICHAILLE 39600 ARBOIS.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. BILAN AU 30 JUIN 2009

BILAN ACTIF AU 30 JUIN 2009

	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
en K euros			
Ecart d'acquisition	270	270	270
Autres immobilisations incorporelles	39	12	42
Actifs biologiques	8 519	8 454	8 519
Immobilisations corporelles	2 593	2 712	2 716
Actifs financiers	186	156	309
Actifs d'impôt différé	358	301	344
Actifs non-courants	11 965	11 905	12 200
Stocks	18 010	19 043	17 902
Clients	2 570	3 115	3 686
Autres créances	1 305	2 782	1 538
Autres actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51	302	388
Actifs courants	21 936	25 242	23 514
Total actifs	33 901	37 147	35 714

30/06/2009 30/06/2008 31/12/2008

en K euros

Capital	7 880	7 880	7 880
Réserves consolidées	3 409	3 404	3 409
Résultat consolidé part du groupe	-1 260	-935	-1 406
Capitaux propres part du groupe	8 610	10 349	9 883
Intérêts minoritaires	92	105	133
Capitaux propres	8 702	10 454	10 016
Provisions et autres passifs non courants	1 321	1 487	1 326
Passifs financiers à long terme	1 060	1 086	1 167
Passifs d'impôts différés	1 864	1 956	1 837
Passifs non-courants	4 245	4 529	4 330
Provisions à court terme	60	60	50
Fournisseurs	2 285	2 817	2 767
Autres passifs courants	6 210	5 898	5 484
Autres passifs financiers	12 399	13 389	13 067
Passifs courants	20 954	22 164	21 368
Total capitaux propres et passifs	33 901	37 147	35 714

1.2. COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2009

Compte de résultat IFRS au 30 JUIN 2009

	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
en K euros			
Ventes de marchandises	13 470	13 875	29617
Autres produits de l'activité	21	24	27
Produits des activités ordinaires	13 491	13 900	29644
Coût des marchandises vendues	1 762	2 213	5036
Marge commerciale	11 729	11 686	24608
Charges de personnel	8 019	7 599	15432
Charges externes	3 602	3 848	7757
Impôts et taxes	806	807	1595
Résultat avant amortissement et provisions	-697	-567	-176
Dotations nettes aux amortissements et provisions	303	426	676
Résultat opérationnel courant	-1 001	-993	-852
Autres charges et produits opérationnels	-14	-2	8
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	0		214
Résultat opérationnel	-1 015	-995	-630
Produits et charges financiers	-234	-391	-826
Charge d'impôt	11	-474	-101
Résultat net de la période	-1 260	-912	-1355
Intérêts minoritaires	24	23	51
Résultat net-part groupe de la période	-1 284	-935	-1406
Résultat par action	-1,63	-1,19	-1,78

1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie exercice au 30/06/2009

en K euros	30/06/2009	30/06/2008	2008
Résultat net de la période part du groupe	-1 284	-961	-1 406
part des minoritaires	24	49	51
Dotations nettes aux amortissements et provisions	305	440	756
Variations des impôts différés	14	-3	-166
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	14	2	-8
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	0	0	-214
Capacité d'autofinancement	-927	-475	-987
Variation du besoin en fonds de roulement	1 531	-340	873
Trésorerie issue des activités opérationnelles	605	-815	-114
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-192	-220	-601
Variation de périmètre			
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et :	15	5	15
Dettes sur immobilisations	0	0	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-177	-215	-587
Dividendes versés	-54	-48	-139
Variation des passifs financiers	3 068	-193	-183
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 014	-240	-322
Variation de la trésorerie nette	3 442	-1 270	-1 023
Trésorerie à l'ouverture	-12 316	-11 292	-11 292
Trésorerie à la clôture	-11 923	-12 562	-12 316

Détail de la trésorerie nette	30/06/2009	30/06/2008	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51	301	389
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-11 974	-12 864	-12 704
Total	-11 923	-12 562	-12 316

1.4. TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2007	788 000	7 880	3 500	11 380	129	11 509
Dividendes versés			-91	-91	-47	-138
Résultat net de l'exercice			-1 406	-1406	51	-1355
Variation de % d'intérêts				0		0
Au 31 décembre 2008	788 000	7 880	2 003	9 883	133	10 016
Dividendes versées				0	-54	-54
Ecart de conversion				0		0
Résultat net de l'exercice			-1284	-1284	24	-1260
Variation de % d'intérêts				0		0
Au 30 juin 2009	788 000	7 880	719	8 599	103	8 702

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2009 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – information financière intermédiaire.

Ces notes ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice au 31 décembre 2008.

2.1.1. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés du groupe HENRI MAIRE ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.1.2. Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce le contrôle sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Groupe ne consolide pas de société selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.1.3. Méthode de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours du 30 juin 2009. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 30 juin 2009. L'impact dans le groupe est négligeable dans la mesure où le groupe ne contient qu'une seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) de taille très modeste.

2.1.4. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant au 31 décembre 2008. Celles-ci portent en particulier sur la valorisation des engagements de retraite, la valorisation des actifs biologiques et les provisions des créances clients.

Pour la clôture des comptes intermédiaires, la Direction revoit les informations ou situations qui ont servi de base et ne procède à des changements d'estimations que dans la mesure où celles-ci ne seraient plus pertinentes au regard de l'expérience passée, de la situation économique actuelle et en cas d'événement significatif intervenu au cours du semestre.

En tout état de cause, il ne s'agit que d'estimations qui peuvent se révéler dans le futur différentes de la réalité.

2.2. TABLEAU DES SOCIETES CONSOLIDEES

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur le semestre.

SOCIETE	TYPE SOCIAL	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Paris 625580279	Commerce vins	99,78	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 316141514	Exploitation vignes	99,40	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,76	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,41	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,28	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 760201202	Commerce vins	99,70	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (Allemagne)	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE SUISSE		Genève	Commerce vins	89,81	90,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	99,78	100,00	IG
COGEVIN	SARL	Arbois 625580212	Représentation	99,78	100,00	IG
JUREC	SARL	Paris 036150068	Recouvrement créances	4,99	100,00	IG

SCV : société civile viticole

IG : méthode intégration globale

2.3. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.3.1. ACTIFS

2.3.1.1. Ecarts d'acquisition : GOODWILL (270 K€)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

Ils sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

Au 30 juin 2009, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite ;
- et d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (90 K€).

2.3.1.2. Autres immobilisation incorporelles (39 K€)

Elles comprennent des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût, diminués des amortissements et dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation (12 mois).

2.3.1.3. Actifs biologiques (8 519 K€)

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Pour chaque appellation (Arbois, Côte du Jura, Château-Chalon, L'Etoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

Période	Phase de la vigne	Valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'âge 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

La valorisation des actifs biologiques déterminée au 31 décembre 2008 a été maintenue au 30 juin 2009 compte tenu de l'absence d'évolutions significatives sur le 1er semestre 2009 des données et hypothèses retenues au 31 décembre 2008.

2.3.1.4. Immobilisations corporelles (2 593 K€)

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité des actifs immobilisés. Cette durée d'utilité fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage	5,8 et 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement. Dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation serait effectué spécifiquement.

2.3.1.5. Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36, la valeur nette comptable des immobilisations non amortissables, notamment les écarts d'acquisition, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur. Les autres immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, notamment, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d' UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels (écarts d'acquisition notamment), ont été affectés aux UGT sectorielles définies

- Activité de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution)
- Activité de restauration

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

2.3.1.6. Actifs financiers non courants (186 K€)

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.3.1.7. Stocks (18 010 K€)

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de la provenance des apports extérieurs et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte ;
- le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

2.3.1.8. Clients (2 570 K€)

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées.

Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.3.1.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie (51 K€)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires ; elles sont évaluées à leur juste valeur.

2.3.1.10. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe HENRI MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres

2.3.2. PASSIFS

2.3.2.1 Provisions et autres passifs non courants (1 321 K€)

Ils sont constitués des engagements de retraite, d'une provision pour hausse des cours et des dettes à plus d'un an.

2.3.2.1.1. Provision pour indemnités de départ en retraite (907 K€)

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Le groupe n'applique pas la méthode du corridor. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employés, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité ;
- Départ à la retraite à 65 ans ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel ;
- Taux d'actualisation de 4,5%.

2.3.2.1.2. Provision pour hausse des cours (217 K€)

La provision pour hausse des cours est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendange.

2.3.2.1.3. Dettes à plus d'un an (197 K€)

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui laissent le soin à la SA HENRI MAIRE d'élever leur récolte.

Ils sont rémunérés, soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

2.3.2.2. Passifs financiers (1 060 K€)

Les passifs financiers non courants à long terme sont constitués par des emprunts bancaires et les autres passifs financiers courants par des crédits court terme de trésorerie et des dettes financières à moins d'un an.

2.3.2.3. Passifs d'impôts différés (1 864 K€)

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Selon l'approche bilan de la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences. Le taux d'impôt appliqué au 30 juin correspond au taux effectif moyen estimé pour la période annuelle.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporelles sont enregistrés sauf si la récupération est jugée plus improbable que probable.

En l'occurrence les déficits fiscaux ne présentant pas une probabilité suffisante de récupération à court terme n'ont pas été constatés. Les autres impôts différés actifs étant significativement inférieurs aux impôts différés passif et leurs échéances respectives se situant à long terme ont été enregistrés.

2.3.3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

2.3.3.1 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.3.3.2. Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

2.3.3.3. Autres charges et produits opérationnels

Les éléments non récurrents significatifs ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats des cessions d'actifs et les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées.

2.3.3.4. Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.4. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe HENRI MAIRE n'exerce, à titre principal, qu'une seule activité de production et de ventes de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à sa seule activité. Seuls les réseaux de distribution sont différenciés, la vente aux particuliers France représentant à elle seule plus de 80 % du Chiffre d'Affaires.

Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure de la société.

REPARTITION FRANCE - EXPORT PAR CANAL DE DISTRIBUTION	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES	10 743	11 175	23 203
GMS	836	1 105	2 883
RESTAURATION	482	495	1 145
PRESTATIONS	816	521	1 050
TOTAL France	12 877	13 296	28 281
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES HENRI MAIRE GmbH	362	330	846
PRESTATIONS	202	222	484
	30	27	6
TOTAL Export	594	579	1 336
TOTAL CA	13 471	13 875	29 617
REPARTITION PAR NATURE	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Production vendue	11 254	10 872	22 972
Marchandises en l'état	1 319	2 455	5 454
Prestations de service	898	548	1 191
TOTAL France	13 471	13 875	29 617

Rapport d'activité du groupe Henri Maire au premier semestre 2009

Le 1^{er} semestre 2009 s'inscrit dans la continuité des effets de la politique commerciale menée au cours des deux dernières années. L'impact de la crise économique, qui avait touché de plein fouet la société pendant le dernier trimestre 2008, a continué de produire ses effets en 2009.

L'action de redressement des résultats de l'entreprise a été entamée sans délai. Initiée par un travail d'audit et de préconisations en mars et avril, cette action s'est poursuivie dès fin mai par le changement de la composition du directoire et la mise en œuvre des recommandations, approuvées par le directoire et le conseil de surveillance de l'entreprise. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures n'a commencé qu'à la fin du semestre, minimisant ainsi son impact économique sur le 1^{er} semestre 2009. La priorité porte sur la réduction des frais fixes, en particulier dans l'organisation commerciale et la concentration des efforts commerciaux sur la Vente Directe aux consommateurs en France.

1. Activité du groupe

L'activité consolidée sur les 6 premiers mois de l'année est en retrait avec un Chiffre d'affaires facturé total groupe de 13471 k€, en baisse de 4,7 % par rapport à 2008, qui avait connu un 1^{er} semestre meilleur que le deuxième. Les ventes GMS sont en recul de près de 18 %, les ventes export de 7,6 %.

La situation des commandes enregistrées est dans cette tendance avec un niveau 2009 en baisse de 6,2 %.

La société Henri Maire elle-même voit son chiffre d'affaires passer de 13201 K€ à 12716 K€, soit une baisse de 3,6%. A noter la très forte remontée de 15,5 % du prix moyen facturé illustrant les premiers résultats de la politique d'arrêt des marchés non profitables.

Les principaux éléments à signaler à ce propos sont:

- Le chiffre d'affaires réalisé en vente directe France est en recul de 3,3 % par rapport à 2008. Ceci résulte d'une forte décroissance des effectifs VRP tout au long du semestre, en grande partie compensée par la très forte amélioration du montant des commandes passées, grâce à un prix moyen bouteille en progression et un taux d'annulations plus faible. Les départs de VRP concernent particulièrement la population des vendeurs entrés récemment dans l'entreprise et qui ont beaucoup de difficultés à installer un chiffre d'affaires. On compte un grand nombre de départs dans cette population. En revanche, les candidatures récemment reçues montrent que nous pourrions recruter dans les prochains mois des nouveaux VRP à bon profil commercial dont les précédents employeurs ont été victimes de la crise économique actuelle. Cette décroissance continue des effectifs depuis fin 2008 démontre le besoin de la réorganisation commerciale, en simplifiant la structure hiérarchique de la force de vente directe France et en diminuant ses coûts fixes. L'encadrement commercial terrain concerné est passé à ce jour de 36 à 22 personnes, dont 6 ont refusé une modification de leur contrat de travail et vont se voir proposer un reclassement. Les mesures prises permettent de réduire les coûts fixes commerciaux de 900 k€ en année pleine. Les autres réductions des charges de fonctionnement engagées au cours du semestre génèrent de leur côté 400 k€ d'économies en année pleine. L'impact négatif de ces mesures sur le compte de résultat pour le premier semestre se monte à environ 200 K€.
- Les ventes en manifestations commerciales (foires et salons) sont en baisse (6 % pour le CA et 11% pour les commandes) avec un nombre de foires et salons équivalent. Après la hausse de 2008 ceci nous ramène très exactement au niveau de 2007.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients en vente à domicile est en recul de 8,7%, alors que celui réalisé avec d'anciens clients est en croissance de 1,1% avec une baisse du nombre total de commandes de 3,4%. Pour le reste de l'année, compte tenu de la structure de notre force de vente et

des actions mises en place en terme de recrutement et d'animation commerciale, nous prévoyons une stabilisation au niveau de l'an passé des facturations en vente directe aux consommateurs sur le 2^{ème} semestre, et un niveau des commandes semblable à celui constaté pendant la même période de 2008.

L'activité « Grande distribution » est en baisse de 17,6% sur la période, avec la suppression systématique des marchés jugés non profitables. La totalité de cette évolution vient de la société PIROU car TISSOT est stable. A court terme cette tendance est corrigée par une forte progression du CA facturé en juillet (+30%) liée au calendrier des actions de nos clients GMS. Pour l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de l'activité devrait rester sur cette tendance à la baisse du Chiffre d'Affaires et à l'amélioration du résultat de cette activité, compte tenu des sélections de nos produits pour les Foires aux Vins d'automne et les opérations de fin d'année.

L'export est en recul de 7,6 % avec une action constante pour restaurer les marges sur les marchés conservés.

Enfin, le transport facturé à la clientèle, constituant principalement les prestations de services, augmente d'environ 3%, la révision de nos tarifs d'expédition permet de réduire nos coûts nets de transport de 56 K€ par rapport à l'an passé.

2. Les résultats

Le résultat de la société Henri Maire, ainsi que le résultat consolidé, traduisent l'importance des changements en cours dans l'entreprise. Ceci pèse donc conjoncturellement sur le résultat d'exploitation.

2.1 La société Henri Maire

Son résultat net est en perte de 1.016 K€ contre une perte de 904 k€ en 2008, il faut cependant rappeler que la société avait bénéficié sur 2008 d'un produit d'impôt de 492 K€. Les principales remarques sur ce compte de résultats sont les suivantes:

- La marge brute, retraitée d'éléments exceptionnels, est en progression de 2,3 points
- Les autres achats et charges externes sont en baisse de 1.060 K€
- Les salaires et charges sociales augmentent de 902 K€. Ceci est principalement dû:
 - Au renforcement de la structure commerciale opéré fin 2007, poursuivi en 2008
 - Au transfert de la quasi totalité des commissions de la société COGEVIN vers la SA HENRI MAIRE.

Au total, compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est déficitaire de 866 K€ à comparer à une perte de 796 K€ en 2008.

Le résultat financier est déficitaire de 124 K€ ce qui se compare à une perte de 283 K€ en 2008. Cette amélioration est due d'une part à la baisse des taux d'intérêts et d'autre part aux dividendes reçus des filiales à hauteur de 63 k€.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 25 k€ ce qui se compare à une perte de 317 K€ sur le premier semestre 2008.

En synthèse, le résultat du 1^{er} semestre traduit les profondes réformes engagées dans l'entreprise pour retrouver la rentabilité au plus vite avec un chiffre d'affaires recentré sur les ventes directe France.

Il convient par ailleurs de rappeler que la saisonnalité de son activité conduit la société à réaliser des pertes au 1^{er} semestre, qui se combrent généralement au cours du 2^{ème} semestre.

Le bilan diminue de 2548 K€, les actifs immobilisés diminuent de 347 K€, le niveau du stock baisse de près de 700K€, les créances clients quant à elles diminuent de 274 K€.

Au passif, le niveau des dettes fournisseurs baisse de 444 K€. Cette amélioration du besoin en fond de roulement entraîne une baisse de l'endettement net externe de la société d'environ 700 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2008 et de près de 400 K€ par rapport au 31/12/2008.

2.2 Résultats des filiales

- La **société civile viticole des domaines Henri Maire** réalise une perte de 54 K€ contre 48 K€ en 2008. Il convient de rappeler qu'au premier semestre la société ne réalise pas de chiffre d'affaires, c'est pourquoi son résultat est structurellement déficitaire à cette période. Par ailleurs, comme annoncé l'an dernier, 10 hectares ont été replantés en 2009, contre 4 en 2008.
- L'**EURL Auguste Pirou** a connu une baisse d'activité sur le premier semestre de 27,6 %, le résultat d'exploitation est déficitaire de 17 K€ contre un résultat positif de 61 K€ en raison d'une dégradation de la marge brute. Le résultat net ressort à une perte de 3 K€ contre une perte de 40 k€ en 2008. L'an passé, une dépréciation pour des titres de la filiale SARL DHERBEY avait été comptabilisée à hauteur de 70 k€.
- La **SARL Michel Tissot & Fils** stabilise son chiffre d'affaires sur le premier semestre 2009 après une baisse significative enregistrée l'an passé de 96 K€, son chiffre d'affaires se maintient donc à 310 K€. Le résultat net est déficitaire de 13K€ contre un résultat bénéficiaire de 5 K€ l'an passé, les charges de structure sont égales, seule la baisse de la marge commerciale explique cette variation.
- La **SARL Dherbey**, qui réalise son chiffre d'affaires à l'exportation voit son chiffre d'affaires se stabiliser après plusieurs années successives de baisse d'activité tout en conservant une marge commerciale similaire. La maîtrise des charges permet à la société de clôturer le semestre, quasiment à l'équilibre, le résultat net est en perte de 507 euros.
- La société **Henri Maire GmbH**, qui opère en Allemagne, voit son chiffre d'affaires progresser de 44 K€, passant de 222 K€ à 264 K€, après une progression déjà significative réalisée l'an passée sur la même période de 91 k€. Les charges de personnel fixes engagées sur 2008 et se poursuivant sur le premier semestre 2009 impactent le résultat avant impôts qui est déficitaire de 68 K€ contre 27 K€ l'an passé. Le résultat exceptionnel déficitaire de 16 k€ est principalement dû à la cession d'un bien sur le semestre. Le résultat net est déficitaire de 85 k€ contre 27 k€ l'an passé. Des mesures ont été prises pour inverser la tendance, principalement en réduisant les charges fixes par la fermeture de bureaux.
- La **SARL GEVIN** qui propose des vins sous d'autres marques qu'HENRI MAIRE, en France et à l'étranger, connaît une baisse d'activité d'environ 16%.Cependant, ce phénomène n'impacte pas le résultat de la société car d'une part la marge commerciale s'améliore et d'autre part les charges de structure sont très faibles. Le résultat net est en perte de 4 K€ contre 8 k€ l'an dernier.
- La **SARL La Finette, Taverne d'Arbois** voit son chiffre d'affaires augmenter de 22 K€, passant de 495 K€ à 515 K€. Sous l'effet conjugué de la baisse de la marge commerciale et de l'augmentation des charges de personnel, le résultat d'exploitation est en perte de 18 K€ contre une perte de 8 K€ au premier semestre 2008. Le résultat net est négatif et ressort avec une perte de 13 K€, contre une perte de 3 K€ l'an passé. L'activité soutenue au cours des mois de juillet et août laisse entrevoir un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2009.

3. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé, part groupe, est marqué par une perte de 1.284 K€ contre une perte de 935 K€ l'an dernier. Rappelons que sur le premier semestre 2008 un produit d'impôts de 474 K€ avait été comptabilisé.

4. Perspectives de la société pour l'ensemble de l'exercice

Malgré l'ampleur des actions de redressement des résultats, il est trop tôt pour appréhender dans les chiffres l'ensemble des changements qui feront l'objet d'une communication ultérieure au Conseil de Surveillance. Dès lors, il n'y a pas de raison de modifier substantiellement le prévisionnel 2009 établi avec un chiffre d'affaires sensiblement égal ou légèrement supérieur à celui de 2008 et un résultat opérationnel

de l'ordre de 300 K€. Compte tenu des frais financiers, l'année 2009 devrait enregistrer une perte d'environ 600K€. Les résultats enregistrés sur les quatre derniers mois de l'année 2009 seront cruciaux pour évaluer la pertinence de ce prévisionnel.

Les principales actions en cours au second semestre sont les suivantes:

- La consolidation pour assurer la bonne marche de l'entreprise (en particulier sur le plan commercial), des actions de réduction de couts entrepris cet été et confirmer la réduction du niveau des frais fixes.
- La mise en place, par nos banques, de nouvelles lignes de crédits à hauteur de 849 K€, garanties par OSEO.
- La stabilisation du chiffre d'affaires facturé auprès des consommateurs France, grâce à la poursuite des résultats des anciens VRP.
- La reprise des embauches de nouveaux VRP dès septembre et l'achèvement de la réorganisation commerciale.
- La poursuite de l'élimination des ventes non profitables.
- La poursuite de la baisse des charges d'exploitation (frais de personnel, autres charges externes).

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

HENRI MAIRE
Société Anonyme
au capital de 7 880 000 €
14 Avenue de l'Opéra
75 001 Paris - France

Période du 01/01/2009 au 30/06/2009

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
Vision 2000
1 rue Dewet - BP 60340
71108 Chalon-sur-Saône cedex - France

REVISION & FINANCE - COGEFOR
Commissaire aux Comptes
103 avenue Eisenhower
BP 154
39101 Dole cedex - France

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société HENRI MAIRE

Période du 01/01/2009 au 30/06/2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale et en application de l'article et L.451.1.2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société **HENRI MAIRE**, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire, dans un contexte économique difficile, tel que décrit dans le point 1 du rapport semestriel d'activité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

2 Vérification spécifique

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

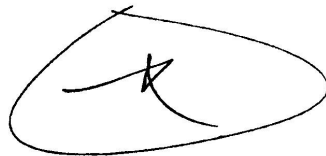
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Chalon sur Saône et Dole, le 7 septembre 2009

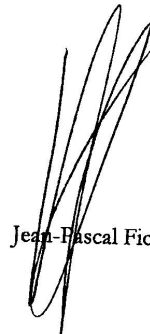
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



François Pons

Révision et Finance - Cogefor



Jean-Fascal Fichère

Domaines
HENRI MAIRE
Le Renom du Grand Vin

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU 30/06/2009

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Arbois, le 31 Août 2009

Président du Directoire
Bernard LANGLOIS



Producteur exclusif du Vin Fou, vin de fête



HENRI MAIRE

Depuis 1632

Propriétaire des plus prestigieux domaines viticoles du Jura

Adresse de correspondance :
Domaines HENRI MAIRE
Château Boichailles
BP106 39605 Arbois cedex - Jura - France

Tél : 03 84 66 12 34 - Fax : 03 84 66 42 42
Web : <http://www.henri-maire.fr>
E-Mail : info@henri-maire.fr

Henri Maire S.A. au capital de 7 880 000 euros, régie par les articles 89 à 117. Loi 24/07/66. RC Paris B 625 580 279.
Siège social : 14 Avenue de l'Opéra 75001 Paris
CCP Dijon : 56.73 E